
COMPTE RENDU

Réunion publique d'information

Jeudi 1^{er} avril – Zoom

Intervenants :

Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Mathieu HANOTIN, Président de Plaine Commune, Maire de Saint-Denis

Karim BOUAMRANE, Vice-président de la Métropole du Grand Paris, Maire de Saint-Ouen-sur-Seine

Mohamed GNABALY, Maire de L'Île-Saint-Denis

Philippe MONGES, 1^{er} vice-président de Plaine Commune, conseiller municipal de L'Île-Saint-Denis

Isabelle VALLENTIN, Directrice Générale Adjointe en charge de la maîtrise d'ouvrage, SOLIDEO

Henri SPECHT, Directeur du Village des athlètes, SOLIDEO

Romuald LEGAND, Directeur des Espaces Publics, SOLIDEO

Matthieu BONY, Directeur de la Participation et de la Communication Territoriale, SOLIDEO

Kristen LECORGNE, Cheffe de projet Participation Citoyenne, SOLIDEO

Elsa PAILLARD, Directrice de projet, Plaine Commune Développement

Flavien SIRON, Responsable d'opération, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Animatrice :

Coline GREGOIRE, Directrice clientèle, Agence Sennse

Introduction

La réunion d'information est ouverte par l'animatrice Sennse, qui en précise les modalités de participation (temps de présentation/d'échange) et le déroulé.

- Actualités du projet ;
- Les travaux à venir du Village des athlètes, côté Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine ;
- L'Ecoquartier fluvial côté L'Île-Saint-Denis ;
- Le franchissement urbain entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis
- Consultation citoyenne

Les élus introduisent la réunion par un mot républicain.

Les actualités du projet du Village des athlètes

Isabelle VALLENTIN (*Directrice Générale Adjointe en charge de la maîtrise d'ouvrage, SOLIDEO*) présente les actualités du Village des athlètes. Elle introduit cette présentation par l'obtention des permis de construire et le lancement des chantiers de construction. Le premier chantier qui a débuté est celui qui accueillera les logements étudiants de l'école SUPMECA et est situé à proximité de l'école.

Puis, Isabelle VALLENTIN présente des nouvelles perspectives du projet. Tout d'abord, une première vue du secteur Universeine montre les bâtiments du projet de Vinci Immobilier. La halle Maxwell est un bâtiment existant qui sera réhabilité pour offrir des services tertiaires, commerces et restaurants préservant le bâti existant.

Des pontons sont prévus en amont de la **passerelle de franchissement urbain**, qui reliera Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis, pour ouvrir le Village des athlètes sur la Seine et faire le lien entre les deux rives du fleuve. Cette nouvelle passerelle permettra aux habitants de L'Île-Saint-Denis de rejoindre plus facilement la future gare Pleyel du Grand Paris Express et sera ainsi un lien avec le reste de la métropole.

La perspective suivante montre le Village côté Saint-Ouen-sur-Seine et le prolongement du **Mail Finot** jusqu'à la Seine. Ce mail sera dédié aux piétons, mobilités douces (vélos, trotinettes) et composé de deux parties : l'une minérale pour la promenade et l'autre plus végétale reliant les côteaux.

Les **berges de Seine** sont illustrées avec une nouvelle perspective, montrant la pacification de la RD1 (passage de 2x2 voies à 2x1 voie) et notamment le travail sur les pistes cyclables. Isabelle VALLENTIN précise qu'une réflexion est menée par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et Plaine Commune pour qu'il y ait une continuité des berges au-delà du Village des athlètes.

Les **logements** seront quant à eux tous pourvus de balcons. Un équilibre entre le secteur d'activités et les logements a été réfléchi pour favoriser la vie de quartier durant toute la semaine. Le Village des athlètes est ensuite montré depuis L'Île-Saint-Denis pour montrer les différentes hauteurs de bâtiments qui dessineront le futur quartier.

Isabelle VALLENTIN présente ensuite 3 équipements publics en phase d'avant projet sommaire. Le premier est la **caserne de pompier et la base flottante** située à Saint-Denis. En phase « Héritage » (la phase « Après-Jeux ») elle permettra d'offrir un nouvel espace aux pompiers et sera un point de départ pour les unités de sécurité fluviale. Pendant les Jeux, elle va accueillir les unités de police nécessaires à la sécurité du quartier et des athlètes.

Le deuxième projet est le futur groupe scolaire de Saint-Ouen-sur-Seine. Situé au sud du Village des athlètes, il sera un lien entre le futur quartier et les quartiers existants. Ce projet de groupe scolaire répond à des exigences environnementales et d'accessibilité avec le label Biodivercity. Enfin, la réhabilitation de la nef de l'Île-des-Vannes est le troisième projet dont le permis de construire est en cours d'instruction. Lors des Jeux, elle accueillera les athlètes pour leurs entraînements puis en phase Héritage elle ouvrira ses portes aux habitants du territoire.

Mathieu HANOTIN (*Maire de Saint-Denis, Président de Plaine Commune*) ajoute, qu'en ce qui concerne les équipements publics, la restructuration du collège Dora Maar sera présentée lors de la prochaine réunion d'information trimestrielle de la SOLIDEO. Parmi les nouveaux aménagements, la cour sera agrandie et la végétation plus présente pour apporter de la fraîcheur.

Isabelle VALLENTIN évoque la démarche artistique du Village des athlètes, côté Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine. Cette démarche met en avant des oeuvres d'arts installées dans l'espace public de manière pérenne et réalisées par des artistes. Les différentes œuvres seront présentées aux habitants à l'issue des différents appels d'offre.

Philippe MONGES (*1^{er} vice-président de Plaine Commune, conseiller municipal de L'Île-Saint-Denis*) présente la démarche artistique au sein de l'Ecoquartier fluvial, côté L'Île-Saint-Denis. Tout d'abord des palissades de chantier ont été refaites avec le collectif AAA puis une démarche artistique a été menée au sein de la centrale de Mobilité n°1 et enfin, le projet « l'île en Ville » s'est déroulé de 2019 à 2020. La municipalité poursuit sa volonté de donner une place à l'art au sein de L'Île-Saint-Denis avec les ateliers de l'Ecoquartier fluvial et surtout au sein de la Cité des Arts qui sera réalisée.

Côté chantier : bilan 2020 et programme 1^{er} trimestre 2021

Henri SPECHT (*Directeur du Village des athlètes, SOLIDEO*) débute la présentation de l'avancée des travaux par une vidéo rétrospective des chantiers de l'année 2020. Elle est consultable à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=EU-vw4PgNhg&t=1s> Les travaux préparatoires (déconstruction, voirie) du Village des athlètes ont été réalisés au cours de l'année 2020. Les travaux de construction des lots immobiliers démarrent en avril 2021 jusqu'à fin 2023. Les espaces publics seront réalisés selon le même calendrier. A la suite des Jeux, une phase de travaux dite de réversibilité permettra de réaménager les logements ayant accueillis les sportifs pendant les Jeux en bureaux et logements familiaux. L'ensemble du quartier sera livré en septembre 2025. Les différents secteurs et groupements en charge des travaux sont ensuite présentés (voir diapositive 33 du diaporama correspondant).

Romuald LEGAND (*Directeur des espaces publics, SOLIDEO*) illustre les travaux des chantiers au cours de l'année 2020 à l'aide de photographies aériennes. Les travaux préparatoires ont permis de faire place nette pour le démarrage des travaux de construction sur les trois secteurs : Ampère, Universeine et Saint-Ouen-sur-Seine. Les travaux préparatoires ont dans un premier temps consisté à déconstruire les bâtiments existants avant de viabiliser les terrains (raccordement aux réseaux essentiellement) et réaliser les travaux de terrassement. Romuald LEGAND présente plus en détail chaque secteur :

- A Saint-Ouen, quelques bâtiments restent à déconstruire. Les travaux de terrassement en cours dessinent les espaces publics notamment le mail Finot.
- Les espaces du secteur Universeine prennent également forme. Les axes de ce secteur seront perpendiculaires à la Seine et s'ouvriront vers le quartier Pleyel.
- Le secteur Ampère sert actuellement de plateforme logistique pour l'organisation des chantiers. Lors des Jeux il sera utilisé comme une gare routière permettant de conduire les athlètes vers les sites de compétition. Après les Jeux, il sera transformé en parc urbain.

Intégrer les travaux dans vos quartiers : principes et planning

Romuald LEGAND poursuit en présentant les principes d'organisation des chantiers. Ces chantiers se déroulent dans un quartier urbain dense, l'intégration des chantiers à l'échelle du territoire est essentielle pour limiter au maximum les nuisances engendrées. Dans ce sens, les contrats passés avec les entreprises réalisant les travaux ont des critères forts pour limiter les poussières et assurer des chantiers propres. La SOLIDEO intervient le plus rapidement possible en cas de nuisance

constatée. Lors des travaux de déconstruction, la logistique fluviale a été privilégiée pour limiter la circulation des camions et continuera de l'être pour acheminer les matériaux de construction.

Puis, Romuald LEGAND évoque le mois d'avril comme un mois charnière qui signe le début des constructions alors que quelques bâtiments restent à déconstruire. Certains travaux seront autorisés le samedi durant le mois d'avril pour permettre l'arrivée des opérateurs immobiliers sans engendrer de nuisances particulières. Une demande particulière a été adressée aux entreprises présentes sur les chantiers pour réaliser durant ces jours les travaux qui engendrent le moins de nuisance possible.

Henri SPECHT introduit la Charte emploi et Développement territorial de la SOLIDEO. Tous les chantiers et maîtres d'ouvrages répondent à cette charte et actuellement 97 000 heures ont été enregistrées dans ce cadre-là. De nombreuses personnes ont déjà bénéficié de ce dispositif mis en œuvre par la SOLIDEO sur les espaces publics et très prochainement sur les constructions des bâtiments. Henri SPECHT invite les participants au Forum emploi qui se déroulera le jeudi 27 mai 2021 à Saint-Ouen. Les contacts des services emploi sont disponibles au lien suivant : <https://maisonemploi-plainecommune.fr/qui-sommes-nous/> et les offres d'emploi : <https://maisonemploi-plainecommune.fr/emploi/>

Premier temps d'échanges

Question 1 : Les quartiers seront-ils livrés en même temps ou pourrions-nous accéder à certains d'entre eux avant la fin des travaux en 2023 ?

Henri SPECHT précise que la SOLIDEO mène l'ensemble des chantiers dans la même temporalité à l'échelle du Village des athlètes. Le planning des chantiers prévoit une livraison de la totalité du quartier fin 2023/début 2024. Certains équipements seront mis en service plus tôt, notamment le groupe scolaire de Saint-Ouen-sur-Seine qui ouvrira ses portes en septembre 2023.

Question 2 : Le déplacement de l'armoire fibre anciennement située sur l'Allée de Seine est-il prévu ?

Romuald LEGAND confirme que le déplacement de cette armoire est prévue par Orange durant le mois de mai 2021.

Question 3 : Avez-vous prévu de sécuriser la place Blanche ? Il y a des travaux sur cette place et beaucoup d'enfants y jouent.

Romuald LEGAND précise que ces travaux ne sont pas menés par la SOLIDEO, mais qu'une demande de renforcement des mesures de sécurité a été faite auprès du constructeur en charge de ces travaux.

Question 4 : Suite au conseil municipal de Saint-Denis, y-a-t-il de nouveaux visuels du quartier Universeine ?

Isabelle VALLENTIN confirme les nouvelles perspectives travaillées par Vinci Immobilier et les architectes. Isabelle VALLENTIN précise que d'autres perspectives seront intégrées au compte-rendu de la réunion d'information. Ces images sont présentées ci-dessous :



Figure 1 - Le Village des athlètes côté Saint-Denis - crédit Kréaction



Figure 2 Le Village des athlètes côté Saint-Denis, vue sur la halle Maxwell et le pavillon Copernic - crédit Kréaction



Figure 3 - Le Village des athlètes côté Saint-Denis, vue depuis le franchissement urbain - crédit Kréaction



Figure 4 - Le Village des athlètes côté Saint-Denis, vue depuis l'allée de Seine - crédit Kréaction

Question 5 : Des capteurs AirParif et BruitParif seront-ils mis en place pour surveiller les particules fines ?

Henri SPECHT précise que la SOLIDEO travaille sur des dispositifs de suivi de la qualité de l'air aux abords des chantiers. Des dispositifs de mesure des bruits du chantier sont déjà mis en place.

Question 6 : Qu'en est-il de la construction bois pour ce projet ? L'objectif est-il toujours d'utiliser 100% bois en dessous de 28 m de hauteur ?

Henri SPECHT rappelle que l'objectif de la SOLIDEO est d'utiliser 100% de bois dans la structure des immeubles d'habitation de moins de 28 mètres de haut et dans les éléments de structure des façades de ces immeubles. Il précise que les matériaux visibles directement depuis l'extérieur ne seront pas tous en bois mais que les structures répondront à cet objectif.

Question 7 : Quelle sera la répercussion des travaux au niveau des Berges de Seine sur la faune ?

Henri SPECHT affirme que la SOLIDEO a réalisé une étude d'impact avant le démarrage des travaux. Celle-ci a été actualisée et mise à disposition du public. Les aménagements prévus au

niveau des quais, en contrebas des Berges de Seine, sont compatibles avec la faune et la flore présentes.

Question 8 : Suite à l'installation de la palissade devant le collège Dora Maar il n'y a pas de visibilité au niveau du passage piéton.

Romuald LEGAND indique que des miroirs et des agents de sécurité seront mis en place pour sécuriser ce passage.

Question 9 : Pouvons-nous connaître les prix de sortie des logements sur les trois communes ?

Isabelle VALLENTIN précise que différents types de logements seront présents sur les trois communes : des logements sociaux locatifs, des logements en location intermédiaire, des logements en accession directe et des logements d'accession sociale à Saint-Denis. La commercialisation de ces logements débutera à partir de 2022 voire 2023. Ce travail est en cours avec les opérateurs et une présentation précise sera faite ultérieurement.

Question 10 : Est-ce que des événements impliquant les citoyens seront organisés à la livraison des quartiers et avant les Jeux ?

Isabelle VALLENTIN indique que la SOLIDEO a organisé des événements par le passé en lien direct avec les citoyens et qu'elle souhaite continuer de le faire. Pour autant, le contexte sanitaire a freiné les temps de rencontre. Isabelle VALLENTIN mentionne également la Maison du projet, le futur lieu d'accueil de la SOLIDEO pour rencontrer et échanger avec les équipes. Paris 2024 organisera également des événements de son côté.

Le Village des athlètes côté L'Île-Saint-Denis

Elsa PAILLARD (*Directrice de projet, Plaine Commune Développement*) présente les avancées sur le chantier du Village des athlètes à L'Île-Saint-Denis, notamment les Berges du petit bras de Seine, la centrale de mobilité n°2 et le projet immobilier de Pichet-Legendre.

Dans un premier temps, les travaux des Berges de Seine ont été finalisés sur la phase 1 de l'Ecoquartier fluvial et prolongé sur la phase 2. Ces travaux concernent un reprofilage pour stabiliser les berges, créer une continuité biologique avec une diversité d'habitat pour la faune et la flore et l'aménagement d'une promenade pour rejoindre l'Ecoquartier et le groupe scolaire existant au sud de l'île. De même que les travaux du Village des athlètes sur Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis a mené en 2020 des travaux préparatoires. Elsa PAILLARD rappelle que la déconstruction des entrepôts du Printemps avait été menée dès 2013, pour permettre la réalisation de la phase 1, il n'y a donc pas eu de déconstruction sur cette partie du Village en 2020. Une logistique fluviale de chantier menée avec VNF a permis l'évacuation de 50 000 tonnes de terre par la Seine. Les travaux de terrassement ont dessiné les voiries du futur quartier et laisseront place, à la fin du mois d'avril, aux travaux de construction réalisés par le groupement Pichet-Legendre. Les bâtiments comprennent notamment des logements avec commerces et activités en rez-de-chaussée, des bureaux, une Cité des arts, un hôtel, une résidence étudiante, une base nautique et une centrale de mobilité. Le planning des espaces publics de l'île est similaire à celui du reste du Village des athlètes avec une prise de possession des bâtiments par Paris 2024 fin 2023. Les constructions dureront trois ans et les travaux d'aménagements des espaces publics commenceront fin 2022 et s'achèveront début 2024. Les travaux des prochains mois sont ceux des fondations des bâtiments et le gros œuvre débutera ensuite avec l'arrivée des grues au mois de juillet. Au total, 7 grues seront mises en place.

Elsa PAILLARD présente ensuite la deuxième Centrale des mobilités, en complément de la centrale existante. De la même manière que la phase 1 de l'Ecoquartier fluvial, la phase 2 sera sans voiture. Puisque les immeubles ne seront pas dotés de place de parking souterraine, cette centrale permettra aux habitants de stationner jusqu'à 400 véhicules. Des bornes de recharge des véhicules électriques seront mises à disposition ainsi que des places d'autopartage, de livraison et de stationnement de vélos. Le dépôt de permis de construire de cette centrale de mobilités se fera mi-avril et un point d'attention a été apporté à la construction pour avoir un bilan carbone très faible.

Le franchissement urbain entre L'Île-Saint-Denis et Saint-Denis

Flavien SIRON (*Responsable d'opération, Département de la Seine-Saint-Denis*) présente l'opération de franchissement de la Seine. Ce projet répond aux objectifs suivants : réduire l'effet de coupure de la Seine entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis, accéder à la gare Pleyel en moins de 15 minutes, réaménager le quai et la barge de L'Île-Saint-Denis et favoriser les modes de transports alternatifs notamment bus, piétons et cyclistes puisque la passerelle sera réservée aux mobilités douces. Une concertation a été menée en 2016 puis une enquête publique de décembre 2018 à janvier 2019.

Puis, Flavien SIRON fait un focus sur l'ouvrage de franchissement. Long de 145 mètres, il sera végétalisé pour relier les deux places : la place de la Batellerie sur L'Île-Saint-Denis et la place Olympique à Saint-Denis. L'espace de circulation sera composé d'une partie de sept mètres de large pour les bus et les cyclistes, douze mètres de large pour les piétons sous la forme d'un belvédère sur la Seine et enfin des bancs permettront de profiter de la vue sur la Seine. Flavien SIRON expose l'architecture du franchissement : la structure sera composée d'acier et de béton. Du côté de L'Île-Saint-Denis, un escalier aménagé sera le prolongement d'un belvédère sur les berges et permettra d'accéder à l'ouvrage.

Pour maintenir l'utilisation de la Seine et permettre la construction du franchissement, le quai RD1bis a été réhaussé de presque deux mètres. L'intégralité du quai sera élargi et réaménagé sur L'Île-Saint-Denis avec la volonté d'apaiser la circulation de cet axe et de sécuriser les modes de transport doux. Les piétons pourront se promener sur un trottoir de trois mètres du côté des bâtiments et les cycles sur une piste séparée le long de la Seine. A l'approche de l'ouvrage, la berge est réaménagée sur 150 mètres et permettra de circuler sous le franchissement pour ne pas avoir à remonter au croisement de la RD1 et de l'ouvrage.

Par ailleurs, la berge fait l'objet d'un réaménagement paysager qualitatif. Une balade mènera à une belvédère et un ponton pour ouvrir l'espace à la Seine. Flavien SIRON indique qu'un travail de préservation de la biodiversité est mené : une frayère accueillera les œufs des poissons de la Seine et en plus des arbres actuellement présents sur la berge, 74 arbres seront plantés.

Concernant le calendrier des travaux à venir, des études précises sur les travaux sont en cours et permettront de lancer les travaux de génie civil à L'Île-Saint-Denis et Saint-Denis mi-juin 2021 et dureront respectivement jusqu'en décembre 2021 et décembre 2022. La charpente métallique est assemblée au port de Gennevilliers pour réduire l'impact du chantier et sera posée à l'été 2022. A la suite de la livraison, le tablier sera fait ainsi que les berges de Seine et le quai. L'ensemble sera livré en juillet 2023.

Deuxième temps d'échanges

Question 11 : Le réaménagement et la piste cyclable quai du Chatelier sont-ils continus jusqu'au centre-ville de L'Île-Saint-Denis ?

Flavien SIRON indique qu'une opération est menée par le Département de la Seine-Saint-Denis en accompagnement des Jeux pour créer un itinéraire de circulation cycliste continu entre le pont de Saint-Ouen et le Village des athlètes. Au nord de la A86, le Département étudie la continuité de la liaison cyclable le long de la Seine.

Philippe MONGES ajoute que le futur franchissement urbain sera un atout majeur pour l'héritage des Jeux puisqu'il mêlera les différents modes de circulation et connectera les départements du 92 et du 93. Les aménagements permettront un meilleur développement de la faune et de la flore.

Consultation citoyenne « Quels usages pour les futurs espaces publics ? »

Kristen LECORGNE (*Chef de projet participation citoyenne, SOLIDEO*), présente la phase de concertation en cours sur les villes de Saint-Ouen-sur-Seine et Saint-Denis. Cette concertation questionne les riverains, les associations et les habitants sur les futurs usages dans les espaces publics. La SOLIDEO souhaite mener une réflexion autour des ambiances, des activités, de la place de la culture et du sport, etc. Cette consultation se concentre principalement sur le Mail Finot, place Ampère et Côteaux et les berges de Seine puisque ce sont des aménagements qui seront livrés dans leur forme Héritage dès les Jeux. En 2022, une seconde participation portera sur le Parc Ampère, qui sera livré après les Jeux en 2025.

Plusieurs éléments sont mis en place pour cette participation notamment des rencontres à distance. Un prochain atelier est organisé le 8 avril 2021 sur le mail Finot, le Belvédère, les Coteaux et la place Ampère. Il sera suivi d'un autre atelier sur les Berges de Seine le 14 avril 2021. L'inscription de ces ateliers se fait sur internet : <https://projets.ouvrages-olympiques.fr/>

En parallèle, une plateforme numérique est en ligne et a deux utilités <https://portal.furioos.com/share/704.528> Tout d'abord elle permet de se promener dans le futur quartier et découvrir les espaces publics, puis d'aménager le Mail Finot et les Berges de Seine en positionnant des équipements et du mobilier sur les espaces publics. Les remarques faites lors des ateliers et les propositions des utilisateurs de la plateforme numérique seront restituées dans un bilan final.

Philippe MONGES aborde quant à lui des précisions sur le dispositif de participation sur L'Île-Saint-Denis. L'Ecoquartier est un projet plus ancien qui a déjà fait l'objet de concertations. Des ateliers de l'Ecoquartier fluvial sont organisés et le journal du même nom est publié régulièrement. Entre 2017 et 2019, 11 réunions de l'Ecoquartier ont eu lieu et un prochain atelier début mai abordera les usages avec les habitants sur les espaces publics. Ces ateliers à venir auront lieu par vidéoconférence.

Troisième temps d'échanges

Question 12 : Est-ce que les visuels présentés lors de la réunion seront consultables ?

Kristen LECORGNE répond que le compte-rendu, le support de présentation et les visuels diffusés lors de la réunion seront mis en ligne sur le site internet : <https://projets.ouvrages-olympiques.fr/>

Isabelle VALLENTIN conclut cette réunion en présentant les prochains rendez-vous de la SOLIDEO :

- Atelier 2 – Focus sur le mail Finot, le Belvédère, les Coteaux et la place Ampère. 8 avril 2021 – sur inscription ;
- Atelier 3 – Focus sur les Berges de Seine. 14 avril 2021 – sur inscription ;
- Réunion de restitution. 12 mai 2021 ;
- Visites de chantier. A partir de mai 2021 ;
- Forum emploi. 27 mai 2021 ;
- Ouverture de la Maison du projet. 31 mai 2021.

Eléments de réponse de questions supplémentaires posées sur la discussion en ligne :

- **Y aura-t-il une meilleure offre de transports publics en particulier pour desservir L'Île-Saint-Denis extrêmement pauvre actuellement ?**

L'offre de transports pour desservir L'Île-Saint-Denis relève des compétences de l'autorité organisatrice des transports en Île-de-France, Île-de-France Mobilités, et des opérateurs, la RATP en particulier. L'offre de bus sera revue dans le cadre notamment de la création du franchissement urbain. Cette révision interviendra ultérieurement. Une communication auprès des habitants sera faite en conséquence.

- **Pour les prochains jours de chaleur, est-il possible de prévoir un système pour rafraîchir le quartier ?**

Pour le Village des athlètes, plusieurs ambitions sont portées pour rafraîchir le quartier en cas de fortes chaleurs. Par exemple :

- Une gestion en surface des eaux pluviales avec un choix de matériaux permettant la perméabilité des sols offrant une évaporation lors de températures élevées ;
- Une forte présence du végétal jouant un rôle de climatiseur urbain avec l'apport d'ombre ;
- Un travail particulier sur les sols avec des couleurs claires pour moins capter la chaleur.

- **Qu'en est-il de l'enfouissement des pylônes ?**

Sous maîtrise d'ouvrage de RTE (Réseau de Transport d'Électricité), le chantier qui vise à mettre en souterrain les lignes à haute tension surplombant le futur Village des athlètes ainsi que la commune de Villeneuve-la-Garenne se poursuit. Depuis le printemps 2020, deux puits sont en construction à Saint-Denis. Après la réalisation des parois et des fondations en béton, le premier coup de pelle a été donné début 2021 à l'intérieur du puits situé côté fort de la Briche. L'arrivée du



tunnelier est prévue pour la fin du premier trimestre 2021. Plus d'infos sur la page RTE dédiée au projet via ce lien.